Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO
Absents, excusés : Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

Concerne : 11-1703-11 CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE SIVOM DU HAUT MEDOC – AUTORISATION DE SIGNER

Les Communes de Ludon-Médoc et du Pian-Médoc ont adhéré au SIVOM du Haut Médoc lors de sa création par arrêté préfectoral en date du 12 avril 1994. Elles ont intégré la Communauté de Communes dès sa création.

Au titre des compétences Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes, il est fait appel au SIVOM du Haut Médoc pour la fourniture des repas sur les deux A.L.S.H. et sur les deux structures multi accueil pour le personnel. Les goûters des A.L.S.H. sont aussi fournis.

Un nouveau contrat d'affermage a été signé par le SIVOM du Haut Médoc. Il a débuté le 1er septembre 2010 et prendra fin le 31 août 2013.

Il vous est donc proposé de reconduire la convention qui existait, d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Elle est jointe au présent rapport.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur le Président à signer la convention avec le SIVOM du Haut Médoc telle qu'annexée à la présente délibération.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

Le Président,
Gérard DUBO

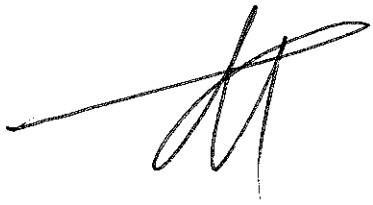

Acte à classer

DL11-17_03-11

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à télétransmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2011-03-25T08-21-14.00 ([illegible])

Identifiant unique de l'acte : 033-243300144-20110317-DL11-17_03-11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention entre la Communauté de Communes et le [illegible] du Haut Medoc - Autorisation de signer

Certifié Conforme

Date de décision : 17/03/2011

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes

Acte : Délibération [illegible].PDF

Pièces jointes : [illegible].PDF

Préparé	Le 24/03/11 à 16:28	Par [illegible]
Transmis	Le 25/03/11 à 08:21	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 25/03/11 à 08:30	